



Association des retraités(es)
de l'enseignement du Québec
section Beauce-Etchemins

SECTEUR Beauce-Etchemins

Politique éditoriale du journal « Le Reflet »

Objectif : S'assurer que nos membres apprécient le journal « Le Reflet », qu'ils se sentent respectés, valorisés, défendus, dans un climat de tolérance face à nos différences.

Principes :

1. Les articles traitent de sujets pouvant intéresser les personnes retraitées.
2. Le ton et le discours des articles correspondent à nos objectifs.
3. La longueur demandée pour un article (maximum 1 page) est respectée à moins d'entente préalable avec l'éditeur.
4. Les articles relatifs à des sujets de nos comités sont soumis à la personne responsable du comité.
5. La source d'articles et d'extraits en provenance de l'extérieur est indiquée et on tient compte des droits d'auteur, s'il y a lieu.
6. Chaque personne qui produit un article avec des extraits doit respecter le contexte et l'idée générale de l'auteur cité.
7. La publication des activités de nos membres est encouragée et généralement gratuite.
8. La publicité d'une organisation sans but lucratif peut être gratuite, si elle répond aux besoins et aux intérêts de nos membres.
9. Toute autre publicité devra être payée, si acceptée.

Procédures et responsabilités :

1. La personne responsable du journal (membre du CD) évalue le contenu des articles soumis en rapport avec notre politique.

Envoi du journal « Reflet » :

De façon générale, un seul exemplaire dudit journal sera envoyé par adresse postale.

Proposée par **Marjolaine Tanguay**

Appuyée par **Céline Grenier**

et adoptée unanimement ce 2^e jour de mai de l'année 2006 à Saint-Joseph-de-Beauce, Québec